AIDES DISPOSITIF DE L'UE

Accompagnement individuel pré-installation : étude économique

Publics concernés

- #Demandeur d'emploi
- #Jeune actif
- #Particulier

Domaines secondaires

- #Création d'entreprise
- #Agriculture
- #Reprise d'entreprise

Ce dispositif d'accompagnement s'adresse à chaque porteur de projet se préparant à une installation en agriculture. L'étude économique pré-installation : un outil d'accompagnement d'un candidat en amont de son projet, indispensable à la réalisation d'un Plan d'Entreprise (PE) dans le cadre d'une installation avec la DJA (dotation jeune agriculteur) actuelle et la future DNJA (Dotation Jeunes Nouveaux Agriculteurs) à compter du 1er juin 2023. Un outil également indispensable pour le montage d'un dossier ''Prêt d'Honneur''.

Objectif

- Développer le nombre d'installation en agriculture et renforcer leur pérennité
- Mettre à la disposition des candidats à l'installation et des Nouveaux-Installés une offre d'accompagnement correspondant le mieux possible à leurs besoins
- Permettre au candidat de réaliser son Plan d'Entreprise (PE) pour une installation avec la DJA
- Préparer son dossier Prêt d'Honneur pour lequel cette étude économique est requise

Bénéficiaire

Les organismes sélectionnés lors des appels à projet lancés par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2021 et 2022 pour la réalisation de l'étude économique pré-installation.

Les organismes d'accompagnement déduisent de leur facturation aux candidats la part prise en charge par les financeurs. Les candidats à l'installation bénéficient donc indirectement de l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Europe.

Montant

L'étude économique pré-installation est mobilisable une seule fois par candidat à l’installation en agriculture.

- Montant du barème standard de coût journalier : 470 €.
- Durée éligible de l'étude économique pré-installation : évaluée à 1,5 jour.
- En conséquence, pour cette durée, le montant du barème standard de coût unitaire de ce type de conseil s’élève à 705 €.
- Montant total d'aide publique : 599,25 € dont 60 % d'aide européenne (FEADER), soit 399,55 €, et 40 % d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine, soit 239,70 €.

Critères de sélection

Pour déposer un dossier de demande d'aide DJA/DNJA, l'étude économique doit obligatoirement avoir été réalisée par un organisme sélectionné par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Comment faire ma demande ?

- Tout candidat à l’installation doit passer au Point Accueil Installation Transmission (PAIT) du département de son installation qui lui remettra la liste des organismes d'accompagnement sélectionnés et éligibles à l'aide de la Région (cf. liste des points d'accueil jointe en annexe) ;
- Le candidat contacte en suivant l'organisme d'accompagnement de son choix qui réalisera l'étude économique pré-installation.

A noter : ne pas déposer de dossier de demande d'aide auprès des financeurs.

Correspondants

- **Direction de l’agriculture des IAA et de la pêche**

Service Relation aux Usagers

05.49.38.49.38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption